

But

La politique *Participation publique à Winnipeg* vise à orienter les processus de participation entre la Ville de Winnipeg, le public et les intervenants afin d'offrir de façon constante des occasions de participation significative qui permettront de prendre de meilleures décisions. La politique reconnaît que la mobilisation des citoyens améliore la prise de décisions.

Vision

Une ville soudée qui tient compte des valeurs communes et des connaissances de la communauté pour prendre des décisions plus éclairées.

Dans quelles circonstances la Ville entend-elle mobiliser le public?

Des initiatives de participation publique seront menées pour les projets :

- 1) amorcés aux termes d'une directive du Conseil;
- 2) qui comprennent une exigence en matière de participation en vertu de la loi;
- 3) dirigés par le directeur ou la directrice du service à la clientèle et des communications;
- 4) approuvés dans le budget d'immobilisations*.

*Pour les projets approuvés dans le budget d'immobilisations, des activités de participation publique sont menées si l'on estime que la rétroaction du public viendra définir ou influencer le résultat final.

Une participation significative requiert du temps et des ressources. Les échéanciers et les ressources disponibles pour chaque projet auront une incidence sur la démarche de participation et sur les techniques employées pour mobiliser le public. Les activités de participation ne devraient avoir lieu qu'une fois qu'une partie du budget du projet est affectée à cette fin et que l'échéancier du projet est coordonné de manière que l'on dispose de suffisamment de temps pour recueillir les avis du public, en tenir compte et les intégrer avant la réalisation des étapes clés du projet.

Principes de la participation

La participation publique repose sur plusieurs principes. Bien que ces principes jouent chacun un rôle essentiel, ils sont tous interdépendants et doivent être appliqués ensemble pour assurer une participation publique significative et la réalisation de la vision

de la participation publique. Les activités de participation publique doivent ainsi tenir compte des principes suivants :

Imputabilité – Préciser la façon dont la rétroaction a été prise en considération et intégrée. Si la rétroaction n'a pas été prise en considération, il faut en donner les raisons.

Communication – Fournir de l'information pour que les intervenants et les membres du public puissent participer de façon significative à des décisions importantes. Une communication efficace fait souvent partie intégrante de la participation publique, mais ne constitue pas en soi une activité de participation.

Évaluation – Évaluer la mesure dans laquelle les principes de la participation sont respectés afin de tirer des leçons des résultats, dans une optique d'évolution, d'amélioration et d'innovation.

Inclusion – Inciter tous ceux qui sont touchés à participer. Les intervenants peuvent être mobilisés pour approfondir et mieux orienter les discussions, et les membres du public sont mobilisés afin d'assurer que le processus est ouvert à tous. Là où il y a des barrières à la participation, elles doivent être limitées autant que possible.

Recherche de connaissances et de partenariats – Reconnaître les connaissances et l'expérience communautaires comme une composante importante pour la prise de décisions et chercher à établir un dialogue avec ceux qui possèdent ces connaissances et cette expérience. Chercher des occasions à établir des partenariats avec des groupes communautaires et d'intervenants là où il est possible de le faire afin de réaliser le potentiel d'une participation significative.

Représentation – Les personnes touchées par les décisions devraient participer au processus. Il faut notamment s'assurer de la participation de ceux qui éprouvent des difficultés à le faire.

Rapidité d'exécution – Faire intervenir le public dès que possible afin de maximiser les occasions de rétroaction, dans le but d'influencer l'orientation et les résultats finaux du projet.

Transparence – Donner aux participants l'information dont ils ont besoin pour participer de façon significative et bien comprendre le projet et les processus décisionnels, notamment au moyen de mises à jour régulières.

Confiance – Chercher à bâtir des relations en appliquant tous les autres principes de la participation de façon uniforme.

Types de participation

Le type de participation doit concorder avec la mesure dans laquelle le public exerce une influence sur la décision, ainsi qu'avec les techniques, les ressources et le temps dont on dispose pour les activités de participation. Le type de participation pourrait changer à différents stades du projet. La consultation est le type de participation avec le moins d'influence publique. À l'autre bout du spectre, la responsabilisation est associée au plus haut degré d'influence publique.

Il est essentiel d'informer le public à tous les niveaux de participation afin de garantir que les participants sont au fait du projet et le connaissent bien, et qu'ils sont en mesure de fournir une rétroaction éclairée. Informer le public constitue une composante essentielle de tout processus de participation qui doit être incluse tout au long du processus, de même qu'après la prise de décisions afin que les intervenants et le public demeurent informés durant et après le processus de participation publique.

Consultation – les membres du public sont invités à faire connaître leur avis et leurs perspectives. On les consulte lorsque les options sont préétablies.	Mobilisation – les membres du public sont invités à participer afin que les préoccupations soient bien saisies et prises en considération. Ils interviennent pour définir des options qui n'ont pas encore été bien définies.	Collaboration – les membres du public sont invités à trouver et créer des solutions et à déterminer laquelle est la plus appropriée. Ils collaborent avec la Ville pour générer des options.	Responsabilisation – on donne aux membres du public le pouvoir de prendre des décisions eux-mêmes ou au nom de la Ville.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Adaptation du [spectre de participation de l'Association internationale pour la participation publique](#) (en anglais)

Responsabilités



Membres du public

- Faire part de ses expériences
- Apporter des connaissances sur sa communauté



Employés municipaux

- Déterminer le niveau de participation
- Assurer la gestion et la planification des projets
- Faire état de ce qui a été entendu et de la manière dont la rétroaction a été prise en considération



Représentants élus

- Tenir compte de l'avis du public au moment de prendre des décisions



Tous

- Entretenir un dialogue respectueux